



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le 20/06/2025

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

**Jeudi 26 juin 2025 à 18h30
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Finances :**
 - a. **Adoption du compte de gestion 2024 - Budget Principal**
 - b. **Adoption du Compte Administratif 2024 - Budget Principal** (identique au résultat anticipé précédemment présenté lors du vote du BP 2025)
 - c. **Affectation définitive du Résultat - Budget Principal** (identique reprise anticipée précédemment votée)
 - d. **Décision modificative du budget pour le budget Eau et Assainissement** (Opération de régularisation TTC – HT pour les exercices antérieurs à la demande de la Trésorerie)
 - e. **Information sur l'attribution de subventions notifiées à la Commune** (Maison Communale de Santé)
4. **Intercommunalité :**
 - **CCPV : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire** de la Communauté de communes Provence Verdon dans le cadre d'un accord local
 - **Convention pluriannuelle avec le Réseau Médiathèques Provence Verdon**
 - **Territoire d'Energie : approbation de transfert de compétences**

5. Ressources Humaines :

- Créations de postes au Tableau des effectifs :
 - o Accroissements ponctuels d'activité
 - o Emplois saisonniers

6. Vie associative :

- Attribution des subventions aux associations pour 2025

7. Affaires foncières et patrimoniales :

- Cession de véhicule (ancien tractopelle).

8. Urbanisme :

- Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

9. Divers :

- Retrait de la délibération de décembre 2024 portant sur la CFE (Compétence Intercommunale)

10. Échanges et informations divers (Points non délibératifs)

Merci de me communiquer le cas échéant vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel HUGOU